

LE DEVOIR SOCIAL

Contre la Mortalité Une organisation en pièces détachées

Monsieur le Directeur, La seule partie utile de la médecine est l'hygiène; encore l'hygiène est-elle moins une science qu'une vertu. Lors qu'il écrit cette phrase, Jean-Jacques Rousseau se souvenait peut-être d'avoir vu à l'œuvre, en son jeune âge, les modèles des médecins de Molière. C'est son excuse. S'il était notre contemporain, tout son respect littéraire ne l'empêcherait pas de lui dire que la première de ces affirmations est une stupidité autant qu'une injustice. Quant à la seconde, s'il est vrai que l'hygiène peut être considérée comme une vertu — mais non point seulement « utile », nécessaire — de la même famille que la propriété et la tempérance, il est encore plus certain que les conditions de son efficacité individuelle et sociale sont définies par une science dont les progrès commandent le respect et dont les applications imposent la confiance. Tout le malheur, pour nous Français, est que cette vertu nous n'avons généralement pas le goût de la pratiquer, et que cette science nous tardons de la façon la plus désolante, à la mettre à profit. C'est pourquoi on peut trouver sous la plume d'un homme comme M. Georges Risler, et dans un rapport officiel, présenté au conseil supérieur de la natalité, des constatations telles que celle-ci: « Pauvres en vies humaines, nous en sommes aussi peu ménagers que possible. Nous arrivons peu à peu et sans protester à subir une mortalité de 50 0/0 supérieure à celle de nos voisins, ce qui signifie que chaque année succombent 250.000 de nos concitoyens qui pourraient être sauvés. » C'est pourquoi aussi, selon le mot d'Alphonse Bertillon, « la mortalité des enfants dans la première année égale celle des vieillards qui ont atteint ou dépassé quatre-vingts ans... »

progression régulière et magnifique. Laissons faire le temps. » Ainsi parlent ceux qui découvrent toujours des raisons de ne rien faire et des arguments pour détourner les autres d'agir. Eh bien, non! Le temps ne saurait suffire à accomplir l'œuvre indispensable au salut de la nation et de la race. car ailleurs, par delà nos frontières, on ne s'est pas abandonné à sa lente action. Et avez-vous compris tout ce que cette inertie implique d'inhumaine cruauté? Pensez-vous à ces soixante mille enfants qui meurent chaque année et qui ne mourraient pas, nous assure-t-on, si l'on réduisait les principales causes de mortalité dans la classe populaire autant qu'on a réussi à les réduire dans la classe aisée? Les laisser-mourir mourir encore l'année prochaine, et les suivantes, comme si quelque mauvais sentiment, tapi au fond de nous, nous faisait trouver bon que la santé et même jusqu'à un certain point la vie demeurent un privilège de la fortune, une avance assurée aux enfants de riches sur les petits pauvres... Il suffit que nous prenions conscience nous devienne intolérable. d'une pareille injustice pour quelle l'écart est trop grand entre ce que nous faisons et ce que nous permettrions de faire les connaissances désormais acquises de l'hygiène sociale, entre le progrès réalisé et celui qui pourrait l'être promptement par une organisation méthodique et rationnelle des moyens dont nous disposons. Sans doute, la charité se dépense avec une largesse que la difficulté des temps n'a pas encore resserinée, et jamais ses initiatives ne s'étaient adonnées avec une aussi souple et ingénieuse précision à la réalité des besoins. Je pense plus particulièrement, en écrivant ceci, à l'Appui maternel auprès de la clinique Tardieu, et qui m'apparaît dans un modèle parfaitement au point de ce que peut accomplir dans cet ordre de chose la collaboration de la science médicale et de l'intuition féminine affinée et exaltée par la bonté. C'est une œuvre privée, souvent, qui trouve le point douloureux que l'assistance officielle ignore ou ne savait pas atteindre. Ainsi a fait depuis peu, par exemple, l'Aide aux tout petits, dont je vous ai déjà parlé (3), en prenant sous sa protection les enfants renvoyés des crèches pour maladie. Le rôle du médecin chargé de la visite de la crèche se limite à exclure sans délai, afin d'épargner la plus possible les épidémies de grippe, rougeole, coqueluche, etc., tout enfant qui paraît atteint d'une de ces affections. Il n'a pas à le traiter. Le gosse est simplement rendu à la mère. Celle-ci, pour ne pas perdre son travail ou sa place, n'a d'autre ressource que de le porter à l'hôpital. Mais le séjour à l'hôpital constitue pour les petits de cet âge, dont la maladie serait en elle-même bénigne, « un danger mortel ». Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est une autorité, le docteur Apest, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades et auteur d'une étude publiée par la « Presse médicale » sur « Les Enfants qui ne font pas hospitaliser ». Voilà l'angoissant problème. L'Aide aux tout petits l'a résolu en faisant soigner les « renvoyés » chez eux, et par leur mère. Elle leur envoie à domicile un de ses médecins, gratuitement, autant de fois qu'il est nécessaire, et elle paye aux mères, aussi longtemps qu'il le faut, une indemnité équivalente à leur salaire habituel... Mais quand une solution de cette valeur est trouvée, elle devrait être aussitôt appliquée partout! Et l'Aide aux tout petits n'a pu encore — et c'est déjà bien beau! — étendre son action qu'à une dizaine de crèches parisiennes... En province, tantôt orientées et coordonnées par un préfet dont elles ont volontiers reconnu le bon vouloir et l'esprit d'organisation, tantôt abandonnées à elles-mêmes et se géant parfois les unes les autres, les œuvres privées font ce qu'elles peuvent, souvent plus qu'elles ne peuvent, moins toutefois qu'elles ne feraient si une volonté centrale leur montrait la voie.

des salles, on fait en même temps la stérilisation du lait dans une autre, on entasse toutes sortes de choses et à l'occasion du linge sale, c'est la pièce de débaras. Enfin, quelquefois, c'est une salle de dortoir, dans laquelle sont installés d'autres enfants dont l'âge peut aller jusqu'à 13 ans, malades ou bien portants... Comment les nourrices sont-elles surveillées? En fait, au lieu de fréquentes visites qui sont absolument indispensables, les enfants sont vus par l'inspecteur ou l'un de ses adjoints, dans les départs et les arrivées, et les départs sont même plus visités une fois tous les deux ans. Enfin, dans ceux où la négligence est plus grande encore et où l'organisation est plus défectueuse, on se contente de pratiquer quelques sondages. L'Administration qui assume la tutelle des enfants abandonnés, qui en assiste un grand nombre d'autres, devrait faire soigner ceux-là comme ceux-ci de leur sorte que ces soins et les résultats qu'ils donneraient fussent un continuel exemple pour l'instruction de la masse des parents. Ce serait la plus démonstrative des propagandes. A-t-elle seulement songé parfois à ce devoir vis-à-vis de ses pupilles et à ce moyen d'influence sur la foule? Vous doutez, comme moi, ou plutôt vous ne doutez pas, ni moi non plus!

Une Ecole d'Ingénieurs Hydrauliciens est créée à Grenoble S'il est une industrie qui ne chôme pas c'est bien celle de la houille blanche. Non seulement les usines hydroélectriques marchent à plein collier, mais de nouvelles et formidables usines sont en construction de toute part, aussi bien dans les Alpes que dans les Pyrénées, ou le Massif Central. Pourtant, les dirigeants de ces grosses entreprises se plaignent amèrement. Ils manquent d'ingénieurs français pour l'étude et l'exécution de leurs travaux et ils sont obligés bien souvent d'avoir recours à des ingénieurs étrangers, des Suisses, par exemple, mieux préparés que les nôtres à ce genre de travaux. Pour remédier à cette situation un peu humiliante pour nous, l'université de Grenoble, dont on connaît les initiatives heureuses dans la vie des applications industrielles, vient de décider la création d'une école d'ingénieurs hydrauliciens, qui ouvrira ses portes à la rentrée de novembre prochain. Le personnel enseignant a été choisi avec le plus grand soin. Il se composera de professeurs de l'université, d'ingénieurs des ponts et chaussées, de professeurs de l'institut polytechnique et d'ingénieurs spécialistes réputés. Les enseignements porteront sur les matières suivantes: géologie, physique, électrotechnique, topographie, hydraulique générale, travaux hydrauliques, aménagement des chutes d'eau, machines hydrauliques, hydrologie, résistance des matériaux, étude et essai des matériaux, construction, fer, bois et maçonnerie, ponts, chemins de fer, etc... La durée normale des études sera de deux années. Les candidats devront posséder, en principe, les connaissances exigées pour l'admission à l'école centrale des arts et manufactures. L'examen d'entrée pourra se passer, soit à Paris, au lycée Saint-Louis, le 7 octobre 1929, soit à Grenoble, à l'Institut polytechnique, le 4 novembre 1929. Les ingénieurs sortant des écoles suivantes: Polytechnique, Centrale, Mines de Paris, de Saint-Etienne et de Nancy, Ecole des ponts et chaussées, instituts électrotechniques et, exceptionnellement, les ingénieurs des arts et métiers, pourront être admis sur présentation de leurs titres et effectuer leur spécialisation en une seule année d'études, leurs études antérieures permettant de les dispenser de tous les enseignements d'ordre général. Telle est dans ses grandes lignes l'organisation de la nouvelle école, créée et dirigée par M. Gosse, doyen de la faculté des sciences et directeur de l'institut polytechnique de Grenoble.

Une histoire soviétique Ceci n'est pas un roman, mais tout simplement une histoire vraie que publie l'Advenir. Il y a, et Russie, des concessions étrangères tout comme dans un vulgaire Etat capitaliste. Or les concessionnaires de certaines entreprises soviétiques ont accordé à leurs employés des conditions de travail supérieures à celles des entreprises soviétiques. Vous et moi aurions vivement félicité ces nobles étrangers qui favorisaient les ouvriers. Or, il n'en est rien, et dans ce paradis, les syndicats ont vivement protesté contre cette mesure. Au cours d'une réunion, un « camarade » a lu un rapport, un « exposé » qui disait: « Les concessionnaires évaluent systématiquement les salaires de leurs ouvriers au-dessus de ceux payés dans les entreprises d'Etat, qu'actuellement les tarifs dépassaient de 20 % les tarifs d'Etat », que certains ouvriers qui, dans les entreprises soviétiques, n'arrivaient pas à gagner plus de 5 roubles par jour, obtenaient des salaires de 14 roubles dans les concessions étrangères. Ce qu'il y a de plus grave dans cette situation, a déclaré le rapporteur, c'est que les concessionnaires ont augmenté les salaires sans consulter préalablement les syndicats, ceci avec l'intention de discréditer les syndicats aux yeux des travailleurs, en montrant que ces derniers pouvaient obtenir des résultats bien meilleurs en traitant directement avec les employeurs étrangers. C'est par des méthodes aussi déloyales que les concessionnaires étrangers sont parvenus à augmenter le rendement du travail sur leurs chantiers, car l'appât d'un gain plus élevé amène les travailleurs à travailler trop et à ruiner leur santé. Le syndicat a voté une motion de blâme, et réclamé l'établissement du principe de l'égalité dans la misère. N'est-ce pas le cas de répéter l'adage bien connu: Quos vult perdere Jupiter demerit.

LI CASSAIRE Er de: « J'aime le son du cor... » An! cassaire aloga préparan-nou lou-lou, qui tout-aro se vèi pounecha lou sou-lou! Pien d'arjour, d'estrambord, bèn garnido la (blasio), Empougnèn lou fassèu e parten pèr la cassa. D'avançà pèr li chin, que douon de la voies, Barrèlen brava-men li camp e li bois, Rèns souit dou souit, qu'embègès e grassio. En tirant tout gèlé, s'ouvragèn, auehilo. Quand miejour picara, dins lou founs d'un (vaoulen), Sus li bord verdejant de quaque qu'latouran, Eme grand apèit vuejaren nou biasso, Pèli dins l'èrbo assasa faren bello radasso. Per orto tout lou jour, quilil pias, quint (tonur), Courre libre, inchèlent, s'enchèucia d'aire pur, Sèmpe zire e cantà, d'amour galato e puro; Sè vitèren en amòrsa de la bello Naturo! MM tout plesi pren ni, avans souleu tremouant, Tourmaren à l'oustau, desoubondant de souan, Emè lou carnè ples, — quand saré de grassio — Un cassaire aloga pas rintra triste e bardoulo! E lou zero, en fambo, entour dou recèillou, Lourenten l'òudèisse, escouta coumo un dièu D'infant espanta, de la femo qu'aimo... — Em' un èr trafurèu — dou tème que l'astro... (viro) P. GARBIEU.

MOUGINS Voici le programme de la Fête patronale de la Saint Barthelemy qui sera célébrée les 24, 25, 26 et 27 août 1929, à Mougins, au hameau des Baraques, sous la présidence d'honneur du Maire et de la Municipalité de Mougins. Samedi 24 août, à 21 heures, saive d'artillerie, grande farandole, feux de joie. Dimanche 25 août, à 11 heures, Dimanche d'honneur offert à la Municipalité, à la Presse locale et régionale, aux membres donateurs. Distribution des cocardes. A 15 heures, ouverture du grand bal sur parquet avec le concours du réputé orchestre Ferrari-Lambert, de Nice. A 21 heures, reprise du bal. A 23 heures, Concours de valse. Superbe prix offert par les Grands Magasins des Dames de France de Cannes. Lundi 26 août, à 9 heures, grand concours de boules ferrées non plombées ouvert à tout venant: 1° prix, 250 francs et la moitié des mises; 2° prix, 150 francs et l'autre moitié des mises. A 10 heures, concours de quadrille ouvert à tout venant dans l'enceinte du bal: 1° prix, 50 francs et la moitié des mises; 2° prix, 25 francs et l'autre moitié des mises. A 15 heures, reprise du bal. A 17 heures, concours de mazurka pour les sociétaires. Prix offert par le sympathique coiffeur des Baraques, Vincent Auber. A 21 heures, grand concours de chant (romance). 1° prix, 70 fr.; 2° prix, 30 francs. Chansonnettes: 1° prix, 30 fr.; 2° prix, 20 francs. Mardi 27 août, à 9 heures, concours de boules à la mêlée, réservé aux gens du pays: 1° prix, 70 fr. et la moitié des mises; 2° prix, 30 fr. et l'autre moitié des mises. NOTA. — Les mises sont fixées à 3 francs par joueur. A 10 heures, concours de quadrille pour les gens du pays, dans l'enceinte du bal: 1° prix, 25 fr.; 2° prix, 15 francs. A 10 heures également, concours de belotte (Café de l'Univers) à la mêlée et réservé pour les gens du pays. 1° prix, 25 fr.; 2° prix, 15 frs. A 15 heures, Continuation du bal. A 18 heures, Jeux divers pour enfants.

La Société Amicale des Mutués, Réformés n° 1 et Pensionnés de la Guerre du canton de Cannes; L'Association Amicale des Anciens Combattants du canton de Cannes; L'Association Républicaine des Anciens Combattants du canton de Cannes; L'Association Amicale des Anciens Prisonniers de Guerre du canton de Cannes; L'Union des Veuves, Ascendants, Orphelins, Frères et Soeurs des soldats morts pour la France du canton de Cannes. Pont connaître à leurs Sociétaires ainsi qu'à toutes les victimes de la Guerre, qu'une section locale de la Société Mutuelle de Retraités des Combattants et Victimes de la Guerre de l'Union Fédérale du département des Alpes-Maritimes est instituée à l'Office des Victimes de la Guerre, 3 bis, rue Louis-Nouveau à Cannes, qui dès à présent pourra donner tous renseignements utiles sur le fonctionnement de cette Société et sur les formalités à remplir pour y adhérer.

(1) « Pour lire en attendant bébé » par le Docteur Donnadiu.

(2) Siège social, 89, rue d'Assas, Paris (8°).

(3) Siège social, 188, rue de Valenciennes, Paris (15°).

Voilà un livre que tous aimeront. Broché 10 francs. Affranchissement: 175

un savon très dur utilisé jusqu'à la dernière parcelle.

2 frs

Soit.....fr. 685,000

Annances Judiciaires & Légales

Société Anonyme des Chantiers Aéronavals — E. ROMANO — au capital de 5.000.000 de francs Siège à CANNES (A.-M.) Quai St-Pierre, 4. I. — Suivant acte sous signatures privées en date à Paris, du 4 février 1929 dont un original est demeuré annexé à un acte de dépôt dressé par Me de MEAUX, notaire à Paris, le 8 février 1929, il a été établi les statuts d'une Société anonyme. De ces statuts et des modifications apportées par la 2e assemblée constitutive de la Société ci-après énoncée, il a été extrait littéralement ce qui suit: II. — Le Fonds de Commerce des Chantiers ROMANO inscrit au registre de Commerce de Cannes sous le numéro 4279 comprenant: 1° La clientèle et l'achalandage; 2° Le droit au bail des bureaux et magasins sis, 4, Quai Saint-Pierre, à Cannes, tel qu'il résulte d'un bail sous-seing privé enregistré à Cannes (successions) le dix décembre mil neuf cent vingt-sept, folio 2, case 6, requ cent soixante-dix sept francs, douze centimes, signature illisible première période, d'une durée de 6 ans à dater de septembre 1927, au prix convenu de 8.000 frs., le tout évalué fr. 250.000. III. — Le bénéfice d'une option de vente, consentie à Monsieur ROMANO par Madame Veuve HUGHES et portant sur un terrain de 2.000 m2 environ situé à Cannes au quartier du Trou de l'Ancre, en nature de prairie, confrontant dans son ensemble, au nord la voie ferrée de la Compagnie P.L.M., au Levant, les terrains de la même Compagnie; au Midi, le Boulevard de la Mer, et au Couchant MÉDAISSO et WORMSER. La date option de vente est datée du 2 février 1929 et doit être levée dans un délai de 6 mois de sa date, soit avant le 2 août 1929. Elle concède à Monsieur ROMANO la faculté d'acquiescer pour son compte ou pour le compte de toute personne ou société qu'il désignera. Elle prévoit que la vente éventuelle aura lieu au prix de 65.000 fr., payable comptant. Egalement le droit au bail portant sur ce terrain et résultant d'un bail reçu le 10 novembre 1921 par Me CARBET, notaire à Mougins, d'une durée de 5 ans à dater du 1er novembre 1928 et d'un loyer annuel de 4.550 fr., ledit bail enregistré à Cannes, AC, volume 254 bis le 24 novembre 1928, folio 60, case 419, le tout d'une valeur de soixante cinq mille francs, ci..... 65.000 Total général des apports..... 1.000.000. En représentation des apports qui précèdent et qui sont faits nets de tout passif, il est attribué à Monsieur E. ROMANO: 1° Dix mille actions, d'un montant nominal de cent francs, entièrement libérées, qui porteront les numéros de 1 à 10.000 et s'appelleront: les actions N° 1 à 6.850 aux apports chiffre I, les actions N° 6.851 à 9.350 aux apports chiffre II et les actions N° 9.351 à 10.000 aux apports chiffre III. Les titres de ces actions ne peuvent être détachés de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la Société, pendant ce laps de temps, ils doivent à la diligence des Administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution. La délivrance n'en sera faite qu'après que la Société aura été mise en possession des divers biens et droits apportés, francs et quittes de toutes dettes et charges. 2° Cinq mille titres de parts de fondateur de la présente Société, créées conformément aux dispositions de l'article 15 ci-après. ARTICLE 7. Le capital social est fixé à cinq millions de francs, divisé en cinquante mille actions de cent francs chacune. Sur ces actions, dix mille entièrement libérées, ont été attribuées à Monsieur ROMANO Etienne, en représentation partielle de ses apports. Les quarante mille actions de surplus sont à souscrire en numéraire et devront être intégralement libérées lors de la souscription. Il en sera de même en cas d'augmentation du capital sur décision contraire du Conseil d'Administration ci-après autorisée ou de l'Assemblée générale extraordinaire pour les autres cas. Bureaux Chantiers Grands bureaux chène, bibliothèque, fauteuils, tables de dessin, outillage complet pour dessinateurs, etc.....fr. 20.000 Magasin, 4, Quai Saint-Pierre, à Cannes Bureaux, téléphone, installation, rayons, outillage pour pavillonnerie, tentes, voiles, étamines, etc. fr. 25.000 Soit.....fr. 685,000

VIENT DE PARAITRE CROIRE!

par Edith GERARD Edité par la Maison Aubanel Frères 7, place Saint-Pierre. — Avignon apporte cette passion sincère que l'on cherche en vain aujourd'hui, dans tant de livres d'une psychologie déprimante et glacée. Les pages de « Croire! » sont traversées d'un souffle de beauté pure, d'exaltation idéale, qui réfrène les fouguesux élan d'un amour « tenace, refusant d'agoniser ». C'est l'âme mystérieuse et simple du docteur, la figure mystérieuse et tourmentée de Jacqueline, qui se révèlent dans cette œuvre de délicatesse et d'harmonie, et qui est à la fois « douce comme l'odeur des fleurs qui est dans l'air, s'y perdant avec le son des cloches de la porte du Paradon », et « fraîche comme le jet d'eau cascadeur de la calle La Sièrpes ».

LA HERNIE

a commencé à faire moins de victimes en France, à partir de l'apparition du fameux Bandage pneumatique sans Ressort de A. CLAVERIE, de Paris Il suffit de consulter les statistiques pour s'en assurer. L'Éminent Spécialiste des Eta-bliissements CLAVERIE vous recevra de 9 heures à 4 heures, dans les villes suivantes: NICE: dimanche 18 et lundi 19 août, Hôtel de l'Amirauté (29, rue Assailit). GRASSE: mardi 20, Hôtel Muraour et de la Poste. ANTIBES: vendredi 23, Hôtel National. CANNES: samedi 24, Hôtel des Négociants.

CEINTURES PERFECTIONNÉES

contre les Affections de la matrice et de l'estomac, Relu mobile, Pose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter. MODELES NOUVEAUX et EXCLUSIFS des Etablissements A. CLAVERIE 234, Faubourg Saint-Martin, PARIS.

Administration de la Société

La Société est admu-nistrée par un Conseil compo-é de 3 membres au moins et de 6 membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale.